

Directives

Musique, théâtre lyrique

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à des productions musicales professionnelles d'envergure suprarégionale en Suisse et à des projets de construction et d'infrastructure d'institutions musicales suisses.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant le premier concert / la première.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants :

- Concerts d'ensembles et d'orchestres suisses (au moins 4 représentations)
- Productions de théâtre lyrique (au moins 4 représentations)
- Festivals au rayonnement suprarégional
- Projets dans les domaines de la relève, de la médiation et de la mise en réseau
- Programmes de maisons d'édition musicales indépendantes suisses sélectionnées
- Construction, transformation et infrastructure de salles de concert, théâtres lyriques, etc.

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Productions audio et/ou vidéo
- Concerts d'ensembles ou d'orchestres étrangers
- Orchestres et chœurs amateurs, musicien-ne-s amateurs
- Achat d'instruments
- Achat d'uniformes
- Projets scolaires
- Projets d'écoles de musique publiques et privées
- Concerts de bienfaisance
- Fêtes
- Concerts de diplôme
- Travaux de diplôme, thèses
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Revues, périodiques
- Concours, prix
- Bourses (sauf en collaboration avec la Fondation Kiefer Hablitzel et la Fondation suisse d'études)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, résidences
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés